

Manuel 6

# L'humanité et les zones humides : Programme de CESP de la Convention sur les zones humides



[www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

## **À propos de la Convention sur les zones humides**

La Convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui offre un cadre aux actions nationales et à la coopération internationale pour assurer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

### **Qu'est-ce qu'une zone humide ?**

Représentant toute une variété d'écosystèmes, les zones humides sont des zones saturées d'eau de façon saisonnière ou permanente. La Convention définit les zones humides au sens large comme incluant les lacs, les cours d'eau, les deltas, les estrans, les prairies humides, les marécages, les marais, les tourbières, les mangroves, les oasis, les estuaires, les aquifères souterrains et les récifs coralliens. Elles comprennent également les zones artificielles telles que les rizières, les retenues, les marais salants et les étangs piscicoles.

## **À propos des Manuels pour l'utilisation rationnelle**

La collection de Manuels pour l'utilisation rationnelle élaborée par la Convention vise à aider les Parties contractantes à appliquer la Convention aux niveaux infranational, national, régional et international. Elle fournit des orientations concrètes et des ressources précieuses pour la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides, ainsi que pour l'élaboration de politiques efficaces. Résumant les principaux aspects des orientations adoptées par les Parties contractantes au fil des ans, les Manuels sont disponibles dans les trois langues officielles de la Convention : l'anglais, le français et l'espagnol.

Les opinions et appellations figurant dans la présente publication sont celles de ses auteurs et ne représentent pas les opinions officiellement adoptées par les parties à la Convention de Ramsar ou son Secrétariat.

La reproduction de ce document en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, à des fins pédagogiques ou non lucratives est autorisée sans accord préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit dûment citée. Le Secrétariat apprécierait de recevoir une copie de toute publication ou de tout matériel utilisant le présent document comme référence.

Sauf mention contraire, ce travail est protégé par une licence Creative Commons Paternité, pas d'utilisation commerciale, pas d'œuvres dérivées.

Publié par le Secrétariat de la Convention sur les zones humides.

© 2024 Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides



# Table des matières

<b>À propos de ce manuel</b> .....	<b>5</b>
Vue d'ensemble.....	5
Comment tirer le meilleur parti de ce manuel ?.....	5
Ce manuel est-il fait pour moi ?.....	6
<b>Parler un langage commun en matière de CESP</b> .....	<b>7</b>
Définitions clés.....	7
Principes qui sous-tendent le Programme de CESP.....	8
Principes de communication.....	8
Renforcement des capacités et éducation.....	8
Participation.....	9
Sensibilisation.....	9
<b>Le Programme de CESP</b> .....	<b>11</b>
Contexte.....	11
Une approche stratégique et rationalisée.....	11
Axer les efforts sur les activités hautement prioritaires.....	11
Les responsables et les acteurs de la mise en œuvre de la CESP.....	12
Rôles et responsabilités.....	13
Qui sont les Correspondants nationaux pour la CESP (CN CESP) ?.....	13
Quelles sont mes responsabilités en tant que CN CESP ?.....	13
Groupes cibles et acteurs potentiels de la CESP.....	14
CESP et autres organes et processus de la Convention.....	16
<b>La CESP en action</b> .....	<b>19</b>
La Journée mondiale des zones humides.....	19
Plans d'action pour la CESP.....	20
Le travail en réseau pour la CESP.....	21
La CESP pour une gestion efficace des zones humides.....	21
<b>Orientations et ressources pertinentes</b> .....	<b>23</b>





# À propos de ce manuel

## Vue d'ensemble

Si vous lisez ce manuel, vous avez probablement déjà conscience du rôle essentiel que jouent les zones humides dans le maintien de la vie sur Terre. Les zones humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs, offrant des services inestimables tels que l'approvisionnement en eau, la purification de l'eau, la lutte contre les inondations, l'approvisionnement en nourriture et en matières premières, ainsi que l'atténuation du changement climatique. Leur utilisation rationnelle, leur conservation et leur restauration sont essentielles à un avenir durable.

Pourtant, la disparition et la dégradation des zones humides se poursuivent à un rythme sans précédent, trois fois supérieur à celui des forêts : les estimations suggèrent que près de 64 % des zones humides de notre planète pourraient avoir disparu depuis 1900<sup>1</sup>. Cette tendance alarmante fait qu'il est urgent d'assurer la conservation et l'utilisation rationnelle de ces précieux écosystèmes. De nombreuses personnes ne sont pourtant toujours pas au courant de l'importance des zones humides et de la nécessité de les conserver et de les utiliser de manière rationnelle.

C'est bien là que le Programme de CESP de la Convention et votre rôle en tant que praticien de CESP deviennent essentiels. Reconnaisant la nécessité d'une communication ciblée et stratégique, les Parties contractantes à la Convention ont adopté le Programme relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) en 2015<sup>2</sup>. Ce programme vise à sensibiliser et à mobiliser l'opinion en faveur de la conservation des zones humides.

La CESP n'est pas une initiative isolée. Au contraire, elle vient compléter d'autres activités et soutenir les efforts de conservation et d'utilisation rationnelle. L'accent étant de plus en plus mis sur les approches mobilisant l'ensemble du gouvernement et de la société<sup>3</sup> en faveur de la conservation des zones humides, il est essentiel de donner les moyens d'agir à un large éventail d'acteurs.

## Comment tirer le meilleur parti de ce manuel ?

Vous êtes aux commandes : vous êtes à même de mieux faire connaître les zones humides et la Convention auprès du grand public, de faire découvrir toute la gamme des valeurs qu'elles présentent et de permettre une action positive en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. Le Programme de CESP de la Convention vous donnera des outils qui vous permettront de communiquer efficacement, de sensibiliser le grand public et d'encourager ce dernier à s'impliquer.

Les processus et activités de CESP impliquent divers acteurs issus de multiples secteurs. Ces acteurs et ces secteurs ont souvent des points de vue différents sur ce que constitue une zone humide, ainsi que sur la manière dont ces écosystèmes doivent être gérés et conservés. Imaginez-vous comme un porte-parole, un communicateur ou un défenseur des zones humides, comme quelqu'un qui rend possibles la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, et voyez la CESP comme la boîte à outils qui vous permettra de faire passer votre message.

1 Davidson, Nick. (2014). How much wetland has the world lost? Long-term and recent trends in global wetland area. *Marine and Freshwater Research*. 65. 936-941. 10.1071/MF14173. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.researchgate.net/publication/266388496\\_How\\_much\\_wetland\\_has\\_the\\_world\\_lost\\_Long-term\\_and\\_recent\\_trends\\_in\\_global\\_wetland\\_area](https://www.researchgate.net/publication/266388496_How_much_wetland_has_the_world_lost_Long-term_and_recent_trends_in_global_wetland_area)

2 Les Parties contractantes ont adopté ce programme par le biais de la [Résolution XII.9, Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation \(CESP\) 2016-2024](#). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xii9-le-programme-de-la-convention-de-ramsar-relatif-la-communication-au>

3 Une approche mobilisant l'ensemble de la société fait référence à une situation idéale où tous les secteurs et tous les groupes de la société soutiennent et embrassent activement la cause de la conservation de la nature et de la biodiversité. Voir [https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/\\_eng\\_\\_multistakeholderprocesses\\_wwfdiscussionpaper.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/_eng__multistakeholderprocesses_wwfdiscussionpaper.pdf)

Ce manuel est un guide qui vous permettra de prendre en main et d'appliquer le Programme de CESP de la Convention. Il résume les orientations adoptées par les Parties contractantes et comprend des exemples d'activités de CESP qui ont été couronnées de succès. Vous pouvez contribuer à la diffusion de son contenu dans votre pays, au-delà des secteurs habituels de l'environnement et de l'eau, auprès de toute personne intéressée par l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides ou ayant un impact sur celles-ci.

## Ce manuel est-il fait pour moi ?

Ce manuel s'adresse à tous ceux qui souhaitent mettre en œuvre le Programme de CESP aux niveaux infranational, national et international. Vous n'avez pas besoin d'être un expert ou un universitaire pour en tirer le meilleur parti. Que vous soyez novice en matière de CESP ou que vous ayez de l'expérience dans ce domaine, que vous soyez à la recherche de conseils sur un point précis ou d'une étude de cas, ou encore

que vous souhaitiez faire la différence, ce manuel est fait pour vous.

Ce manuel se compose de quatre parties :

**La première partie** présente une liste des termes clés de CESP ainsi que leur définition.

**La deuxième partie** offre une vue d'ensemble du Programme de CESP de la Convention, s'intéressant notamment au contexte, aux domaines stratégiques, aux principaux responsables de la mise en œuvre (dont les praticiens), aux rôles et à l'alignement de la CESP sur les autres processus de la Convention.

**La troisième partie** présente la CESP en action, en incluant notamment quelques exemples de choix d'événements organisés à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides ainsi que des informations sur les réseaux et les plans d'action pour la CESP.

**La quatrième partie**, pour terminer, offre une vue d'ensemble des ressources importantes et des orientations pertinentes en matière de CESP.

# Parler un langage commun en matière de CESP

Avant de pouvoir nous plonger dans le Programme de CESP, il est essentiel que nous disposions d'un vocabulaire commun et que nous comprenions les définitions et les principes qui le sous-tendent. Les termes suivants proviennent d'une sélection de sources faisant autorité et de praticiens de terrain ; ce sont les termes officiels du programme.

Nous définirons la CESP comme des processus divers visant des objectifs et des publics spécifiques.

## Définitions clés

**La communication** est l'échange d'informations, de connaissances et de compétences en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides qui vise à faciliter une prise de décisions éclairée.

**Le renforcement des capacités** est l'organisation et l'amélioration des ressources, des systèmes et des connaissances en vue de renforcer les compétences ou les capacités d'une personne ou d'une organisation<sup>4</sup>.

**L'éducation** est le processus d'apprentissage – mené dans un cadre officiel ou non officiel – qui soutient la conservation des zones humides en encourageant des changements opérationnels et institutionnels mais aussi des changements de mode de vie.

**La formation** est le développement des connaissances, des aptitudes, des compétences, des comportements et des attitudes d'une personne pour son travail ou au-delà, dans des cadres officiels ou non officiels.

**La participation** est l'implication des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies et d'actions en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides.

**La sensibilisation** consiste à porter l'importance des questions relatives aux zones humides à l'attention des acteurs, en fixant un programme et en en faisant le plaidoyer afin de pousser à l'action<sup>5</sup>.

**Les acteurs** désignent les individus, groupes ou communautés qui sont soit affectés par le site, soit capables d'influencer sa gestion, en particulier ceux qui dépendent du site pour leur subsistance<sup>6</sup>.

**Les caractéristiques écologiques** sont les composantes, les processus et les services de l'écosystème qui définissent la zone humide à un moment précis<sup>7</sup>.

**L'utilisation rationnelle** est le maintien des caractéristiques écologiques d'une zone humide obtenu par la mise en œuvre d'approches fondées sur l'écosystème dans le contexte du développement durable<sup>8</sup>.

4 OECD (2006). *DAC Guidelines and Reference Series Applying Strategic Environmental Assessment: Good Practice Guidance for Development Co-operation*. OECD: Paris.

5 D'après Richard Sayers (2006). *Principles of awareness-raising: Information literacy, a case study*. UNESCO: Bangkok. ISBN 92-9223-082-4. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001476/147637e.pdf>

6 Secrétariat de la Convention sur les zones humides (2010). *Gestion des zones humides : Cadres pour la gestion des Zones humides d'importance internationale et autres zones humides*. Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides, 4<sup>e</sup> édition, vol. 18. Secrétariat de la Convention sur les zones humides, Gland, Suisse. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/lib/hbk4-18fr.pdf>

7 Résolution IX.1, Annexe A. *Cadre conceptuel pour l'utilisation rationnelle des zones humides et le maintien de leurs caractéristiques écologiques* (2005). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-ix1-annexe-cadre-conceptuel-pour-lutilisation-rationnelle-des-zones-humides-et>

8 *Idem*.

# Principes qui sous-tendent le Programme de CESP

Les principes ci-dessous, tirés du *Guide pratique de CESP destiné aux points focaux* de la Convention sur la diversité biologique (CDB)<sup>9</sup>, peuvent vous aider à mettre au point vos activités, stratégies et politiques de CESP. Ils ne prétendent pas être exhaustifs, et vous pouvez les utiliser comme guide et les adapter en fonction de vos besoins et de votre situation.

## Principes de communication

**Il vous faut connaître votre public** et cibler le contenu, le ton et le style de votre message en conséquence. C'est un facteur important pour instaurer la confiance et un respect mutuel, un point crucial pour assurer une communication efficace. On ne s'adresse pas de la même manière à un étudiant, à un décideur politique ou à l'administrateur d'une zone humide.

**Utilisez un langage clair et direct.** Évitez tout jargon ou mot à la mode, sauf si le contexte et votre public l'exigent.

**Restez bref.** La simplicité, c'est un plus. Communiquez petit à petit.

**Bousculez les codes.** Chaque public a des besoins différents. Présentez l'information de différentes manières et ayez recours à diverses techniques de communication.

**Renseignez-vous.** En plus de bien connaître votre public, vous devez connaître votre sujet et l'objectif recherché par votre message. Soyez prêt à étayer vos propos par des faits ou des anecdotes plutôt que par des opinions.

**Soyez à l'écoute.** Écoutez le message, plutôt que vos propres hypothèses. Les idées et les opinions personnelles peuvent se montrer un obstacle de taille à la communication.

**Concentrez-vous sur la personne à laquelle vous vous adressez.** Le sens du message dépend de celui qui reçoit le message, et non de celui qui l'envoie.

**Apprenez à donner et à recevoir des commentaires.** Faire part de ses impressions et écouter celles des autres sont des éléments importants d'une communication efficace. Élaborez des moyens pratiques et utiles d'obtenir un retour d'information, y compris par le biais d'une écoute attentive.

**Soyez patient.** La mise en œuvre et la diffusion de nouvelles idées sont des processus qui demandent du temps et des efforts.

## Renforcement des capacités et éducation

**Ne forcez rien.** Le renforcement des capacités est un processus interne. Vous ne devriez pas l'imposer aux autres.

**Soyez patient.** Les adultes sont plus susceptibles de rejeter les informations qui contredisent leurs propres expériences ou croyances<sup>10</sup>.

**Ayez recours à des techniques différentes, en fonction des besoins.** Personne n'apprend de la même manière et chacun a des besoins différents. Pour que le renforcement des capacités soit efficace, il doit s'appuyer sur différentes stratégies, méthodes et techniques afin de répondre à ces besoins divers.

**Favorisez un environnement propice à l'apprentissage.** L'environnement d'apprentissage peut avoir un impact de taille sur le renforcement des capacités. Ayez recours, par exemple, à toute une série d'activités inclusives et interactives pour créer un environnement d'apprentissage stimulant.

**Voyez grand.** Les gens doivent avoir une vision d'ensemble de la situation pour reconnaître la valeur de l'information.

**Créez des liens.** Le renforcement des capacités est plus efficace si l'on fait le lien entre les nouvelles informations et les connaissances déjà acquises.

**Concentrez-vous sur les retours d'information.** Le retour d'information des participants est important pour renforcer efficacement les capacités.

9 Frits, Hesselink, Wendy Goldstein, Peter Paul van Kempen, Tommy Garnett et Jinie Dela. *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) (2007)*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et UICN : Montréal, Canada. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/cesp-guide-pratique-destine-aux-points-focaux-et-aux-coordonnateurs-des-strategies-et>

10 Sayers, 2006.



## Participation

**Renforcez ou améliorez les systèmes.** Créez ou améliorez les systèmes juridiques, politiques et institutionnels à tous les niveaux, selon les besoins, pour faciliter la participation des différents acteurs à la prise de décisions concernant l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides.

**Reconnaissez l'importance de la participation des acteurs.** Le bien-être de l'humanité et des zones humides va de pair avec l'utilisation rationnelle des zones humides ; la participation des différents acteurs est essentielle pour y parvenir.

**Faites participer les peuples autochtones et les communautés locales.** La participation des peuples autochtones et des communautés locales ayant un intérêt culturel, spirituel, historique et/ou économique dans les zones humides fait partie intégrante du développement de systèmes de gestion durables.

**Intégrez les connaissances traditionnelles dans la gestion des zones humides.** Les connaissances et l'expérience traditionnelles des systèmes de zones humides doivent aider à gérer ces dernières et compléter les connaissances scientifiques.

**La participation est au cœur du programme.** Avec le temps, la participation soutient la sensibilisation ainsi que le renforcement des connaissances et des compétences en matière de gestion.

## Sensibilisation

**Ne vous contentez pas d'informer.** Lorsque l'on sensibilise aux questions ou aux défis liés aux zones humides, on touche aux convictions et aux croyances fondamentales des populations. Se contenter de leur parler ne suffit pas.

**Visez un groupe cible spécifique.** Une activité mieux ciblée a souvent un impact plus important.

**Mettez en place ou identifiez des mesures incitatives.** La sensibilisation à elle seule ne pousse pas nécessairement à l'action. Pour obtenir un changement durable, il faut disposer de compétences et de mesures incitatives.

**Planifiez, évaluez et facilitez.** Pour passer de la sensibilisation à l'action, il faut une planification, un suivi, une évaluation et une facilitation en continu.

**Suivez ces sept étapes** pour passer de la sensibilisation à l'action en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides :

- Connaissance – votre groupe cible sait qu'il y a un problème
- Volonté – votre groupe cible imagine et désire un avenir différent
- Compétences – votre groupe cible sait ce qu'il faut faire pour l'avènement de cet avenir
- Optimisme – votre groupe cible a confiance ou croit au succès
- Facilitation – votre groupe cible a les ressources et l'infrastructure d'appui pour agir
- Stimulation – votre groupe cible reçoit un stimulus convaincant qui déclenche l'action
- Renforcement – votre groupe cible reçoit des messages qui renforcent régulièrement le ou les messages d'origine<sup>11</sup>

---

11 Robinson (1998), cité dans Sayers (2006).



# Le Programme de CESP

## Contexte

La CESP est ancrée dans toutes les activités de la Convention, renforçant la mission et les trois piliers qui guident les principaux engagements pris par les Parties : la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides, l'inscription et la gestion d'au moins une Zone humide d'importance internationale (Site Ramsar), et la coopération internationale en matière de zones humides et d'espèces transfrontières et partagées.

Depuis 1999, les Parties contractantes reconnaissent l'importance de la CESP pour l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides ainsi que pour l'application de la Convention à tous les niveaux (site, local et national), adoptant quatre programmes par le biais de résolutions<sup>12</sup>.

Le Programme de CESP de la Convention vise à compléter les activités existantes, notamment en matière de gestion et de suivi des zones humides,

et doit être mis en œuvre en même temps que ces activités. Le dernier Programme de CESP, qui comprend neuf buts et 43 objectifs, s'étend sur une période de neuf ans et s'aligne sur le quatrième Plan stratégique de la Convention.

Reconnaissant la nature transversale de la CESP et les leçons tirées des programmes précédents, la Convention invite à adopter une approche stratégique et holistique pour donner vie à la CESP<sup>13</sup>, demandant un meilleur alignement sur les activités principales de la Convention afin de mieux remplir la mission et les objectifs de cette dernière.

En résumé, la CESP se devrait d'être stratégique et complémentaire des initiatives en cours. Cette approche guide les activités de CESP de la Convention et vous devez en tenir compte lors de l'élaboration ou de l'amélioration du plan de CESP de votre pays.

## Une approche stratégique et rationalisée

L'approche de la Convention en matière de CESP est conçue pour être stratégique, rationalisée et pleinement intégrée aux activités de la Convention à tous les niveaux – des actions sur site aux initiatives nationales et infranationales<sup>14</sup>. Les caractéristiques suivantes guident l'approche de la CESP et s'appliquent aux niveaux national et infranational :

### Axer les efforts sur les activités hautement prioritaires

- Se concentrer sur un plus petit nombre d'activités hautement prioritaires, qui présentent un lien direct avec le Plan stratégique.

### Rendre la CESP plus stratégique, intégrée et efficace

- Identifier et mettre en œuvre les activités de CESP qui soutiennent la mise en œuvre du Plan stratégique.
- Intégrer les activités de CESP dans la planification et les initiatives de la Convention au niveau du site ainsi qu'aux niveaux local, national et international, le cas échéant. Au niveau du site, la CESP est un outil vital qui devrait être intégré à l'ensemble des processus de suivi et de planification de la gestion, des mécanismes étant en place pour faciliter la participation de plusieurs acteurs à la gestion des zones humides.

12 Voir les Résolutions VII.9 (1999), VIII.31 (2002) et X.8 (2008).

13 Telle qu'adoptée dans la Résolution XIV.8, *La nouvelle approche de la CESP (2022)*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiv8-la-nouvelle-approche-de-la-cesp>

14 En 2022, lors de la COP15, les Parties contractantes ont adopté des orientations par le biais de la Résolution XIV.8, qui présente le modèle de la nouvelle approche de la Convention en matière de CESP. Les orientations présentées dans ce manuel sont basées sur cette nouvelle approche.

## **Soutenir les Correspondants nationaux et nouer des partenariats**

- Informer les Correspondants nationaux (CN) ainsi que les Correspondants nationaux pour la CESP (CN CESP) et renforcer leur autonomie afin de garantir une approche nationale coordonnée.
- Reconnaître les CN CESP comme des acteurs clés de la mise en œuvre et leur offrir les outils et la formation nécessaires.
- Encourager les Parties contractantes ayant des besoins similaires en matière de CESP à collaborer dans le cadre de leurs activités, à partager leurs expériences et à élaborer des supports de communication communs.
- Promouvoir la coordination entre les CN CESP de la Convention et ceux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
- Renforcer la collaboration avec d'autres secteurs, conformément aux priorités définies dans le Plan stratégique au niveau national. Adapter les messages de manière à mettre l'accent sur des thèmes importants pour le public ciblé.
- Établir des réseaux et des partenariats internationaux avec d'autres AME, par l'intermédiaire du Secrétariat, afin d'identifier et de partager les activités, outils, ressources et meilleures pratiques complémentaires en matière de CESP.

- Encourager les Parties contractantes à collaborer avec d'autres secteurs conformément aux priorités du Plan stratégique.
- Adapter le message pour qu'il trouve un écho auprès des publics cibles.

## **Soutien stratégique du Secrétariat**

- Fournir des conseils et des informations aux Parties contractantes, notamment des documents d'introduction à l'intention des nouveaux CN CESP gouvernementaux et non gouvernementaux (ONG), et partager des exemples réussis d'autres pays.
- Offrir des possibilités d'apprentissage sur les outils de CESP par le biais de réunions, telles que la Conférence des Parties contractantes (COP) ou des rassemblements régionaux, et des ressources en ligne.

## **Gouvernance des travaux internationaux en matière de CESP**

- Définir clairement les tâches obligatoires et volontaires des groupes de travail de la Convention sur la CESP.
- Établir un mode de fonctionnement clair pour ces groupes pour mieux répartir la charge de travail et impliquer davantage les Parties contractantes.

# **Les responsables et les acteurs de la mise en œuvre de la CESP**

Les zones humides rassemblent un large éventail d'acteurs dont les actions peuvent influencer leur conservation de manière considérable. La CESP est un outil qui permet à ces acteurs – par le biais d'interventions ciblées – d'adopter des comportements positifs qui favorisent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Divers individus, organismes et partenaires jouent en outre un rôle clé dans la mise en œuvre efficace du Programme de CESP, que ce soit au niveau du site ou au niveau régional, national ou international, veillant ainsi à ce que ses objectifs touchent et mobilisent tous les acteurs concernés.

Parmi les responsables potentiels de la mise en œuvre du Programme de CESP, citons notamment :

### **Au niveau régional**

- Les Initiatives régionales Ramsar et les centres régionaux Ramsar approuvés par la Convention

### **Au niveau national**

- L'Autorité administrative de chaque pays
- Les CN CESP gouvernementaux et non gouvernementaux (ONG) de la Convention
- Les Comités nationaux pour les zones humides (ou organes équivalents), s'ils existent
- Les centres d'éducation aux zones humides



## Au niveau international

- Le Secrétariat de la Convention
- Le Groupe de surveillance des activités de CESP de la Convention
- Le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention, son spécialiste en CESP et son réseau de Correspondants nationaux du GEST
- Les organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention, notamment BirdLife International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'International Water

Management Institute (IWMI), Wetlands International, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)

Quels que soient vos antécédents ou votre rôle, vous pouvez faire la différence. Il vous faut connaître les principaux responsables de la mise en œuvre (y compris les praticiens) à tous les niveaux, ainsi que leur rôle dans le contexte de la Convention. Cela vous permettra de déterminer la meilleure manière dont vous pouvez contribuer à la mise en œuvre du Programme de CESP dans votre pays.

## Rôles et responsabilités

### Qui sont les Correspondants nationaux pour la CESP (CN CESP) ?

Les Parties contractantes à la Convention sont invitées à désigner un CN CESP gouvernemental, ainsi qu'un CN CESP non gouvernemental (secteur des ONG). Dans l'idéal, ces Correspondants nationaux sont des experts en matière de communication, d'éducation, de participation et de sensibilisation au sein des gouvernements et des ONG. La nomination des deux CN CESP garantit l'inclusion d'un large éventail de compétences et de points de vue, nécessaires à la mise en œuvre efficace de la CESP.

Les CN gouvernementaux sont des personnes nommées par l'Autorité administrative, qui proviennent ou non du gouvernement.

Les CN non gouvernementaux sont des représentants du secteur des ONG, idéalement des organisations impliquées. Ils font participer la communauté des ONG au Programme de CESP. Ces personnes sont généralement très actives et apportent fréquemment des ressources supplémentaires au programme.

Les CN gouvernementaux et non gouvernementaux doivent communiquer et collaborer de manière régulière pour optimiser leurs efforts et garantir une mise en œuvre rationalisée et efficace du Programme de CESP.

### Quelles sont mes responsabilités en tant que CN CESP ?

En tant que CN CESP, vous êtes un acteur clé de la mise en œuvre du Programme de CESP. Considérez-vous comme l'agent de liaison entre la Convention (niveau international) et votre pays (niveau national) pour les questions de CESP, ainsi que le porte-parole de la conservation, de l'utilisation rationnelle des zones humides, et de la Convention.

Bien qu'il incombe à chaque Partie contractante de définir précisément le rôle des CN CESP, la Convention suggère des rôles et des responsabilités pour les CN gouvernementaux et non gouvernementaux<sup>15</sup>. Ces suggestions peuvent servir de point de départ.

Afin de faciliter le travail des planificateurs et des praticiens de la CESP en matière de zones humides, vous devez, en tant que CN CESP :

- Être un meneur : guidez l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la CESP relative aux zones humides à un niveau approprié (national, infranational, local)
- Assurer la liaison : soyez le principal point de contact pour les questions de CESP entre le Secrétariat, la Partie contractante et les ONG, ainsi qu'entre les Parties contractantes

15 Voir la Résolution XII.9.

- Participer : soyez un membre clé du Comité national pour les zones humides de votre pays (s'il existe) ou d'un organe similaire<sup>16</sup>
- Retrousser vos manches : contribuez à la mise en œuvre pratique de la CESP dans votre pays, en participant notamment aux activités de la Journée mondiale des zones humides, aux plans d'action pour la CESP, etc.
- Préparer les rapports : aidez l'Autorité administrative à établir le rapport national sur les activités de CESP, à soumettre à la COP tous les trois ans
- Brandir l'étendard des zones humides : aidez à mettre en avant la Convention et ses objectifs de conservation et d'utilisation rationnelle
- Vous faire entendre : faites-vous le porte-parole actif de la CESP pour les zones humides
- Créer des liens, des liens, et encore des liens : établissez et entretenez les relations, les réseaux, les structures et les mécanismes nécessaires à une communication efficace entre tous les acteurs concernés, à tous les niveaux et dans tous les secteurs
- Être une source d'inspiration : motivez les autres (en particulier les jeunes générations) à s'engager grâce à vos actions

Mais avant tout, n'oubliez pas qu'en tant que Correspondant national pour la CESP, vos actions comptent et peuvent avoir un impact formidable et durable sur la conservation des zones humides et sur la contribution du Programme de CESP de la Convention.

## Groupes cibles et acteurs potentiels de la CESP

S'appuyant sur l'idée que les acteurs des zones humides sont à même d'influencer les résultats en matière de conservation, le Programme de CESP est conçu pour préparer les ambassadeurs de la Convention sur les zones humides et de ses valeurs en donnant à ces acteurs clés les moyens d'agir. En les impliquant de manière significative, il est possible de créer un effet d'entraînement qui augmentera la portée et l'impact du programme. Le soutien à la CESP est un investissement à long terme qui vise à impliquer les décideurs et à mobiliser les efforts locaux et nationaux en faveur de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides.

La nature transversale de la CESP implique la participation d'un large éventail d'acteurs. Il est essentiel de comprendre qui sont ces acteurs pour que les activités liées à la CESP aient un impact et trouvent un écho auprès des personnes concernées. Les Parties contractantes ont mis en évidence les

principaux groupes de la société civile qui jouent un rôle vital dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle constitue un point de départ pour pouvoir identifier les groupes à cibler en priorité lors de l'élaboration des stratégies et des actions de CESP.

### Société civile

- Les enfants, les jeunes
- Les femmes, les communautés autochtones
- Les propriétaires fonciers
- Les administrateurs de zones humides et de Sites Ramsar (ou les personnes responsables de leur gestion)
- Les ONG nationales et locales
- Les médias
- Les responsables communautaires et personnalités de premier plan

<sup>16</sup> Pour plus d'informations sur la diversité et les avantages des Comités nationaux pour les zones humides, consultez ce document pratique publié par le Secrétariat : <https://www.ramsar.org/fr/document/comites-nationaux-ramsarpour-les-zones-humides-dans-les-six-regions-ramsar>

## L'expérience des Philippines : ensemble, c'est mieux

L'expérience des Philippines offre un bon exemple de synergie et de collaboration entre les Correspondants gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle donne un aperçu de ce que ce travail implique.

Aux Philippines, un CN CESP gouvernemental doit s'appuyer sur ses compétences pour protéger les zones humides, créer des réseaux au niveau national et international, établir des liens et apprécier la conservation de ces écosystèmes vitaux.

Travaillant au sein du Bureau de gestion de la biodiversité du département de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR-BMB), le service d'État responsable de la conservation, de la gestion, du développement et de l'utilisation de l'environnement et des ressources naturelles du pays, les CN CESP gouvernementaux ont des responsabilités diverses qui reflètent la variété des écosystèmes de zones humides qu'ils cherchent à protéger.

Parmi ces responsabilités, citons la collaboration avec les ONG sur les activités liées à la CESP telles que les événements de la Journée mondiale des zones humides, la réalisation d'évaluations rapides des services écosystémiques des zones humides (approche RAWES), la prise de parole en public et la coordination avec les CN CESP non gouvernementaux ainsi qu'avec les Correspondants régionaux sur les questions relatives à la conservation des zones humides. Les CN CESP gouvernementaux et non gouvernementaux se réunissent régulièrement pour s'assurer que leurs priorités et leurs activités sont bien alignées, ceci en vue d'économiser les ressources et d'atteindre un public plus large.

Selon le Correspondant gouvernemental, il s'agit « de faire preuve d'un esprit d'aventure ainsi que de créativité, d'écouter et d'apprendre des histoires des autres, et de profiter de son voyage. »

Le rôle des Correspondants non gouvernementaux consiste notamment à rédiger des notes d'information pour les réunions liées à la Convention, à coordonner les activités de la Journée mondiale des zones humides avec les communautés et organisations locales, et à faciliter la mise en place de partenariats pour soutenir les activités de CESP. La sensibilisation aux questions relatives aux zones humides, en particulier à la sécurité de l'eau, et la collaboration avec les communautés locales, y compris les jeunes, sont également des aspects essentiels de leur travail.

Bien qu'il passe souvent inaperçu, le travail des CN CESP est extrêmement précieux. Leurs efforts de sensibilisation et de plaider en faveur de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides sont essentiels pour accomplir la mission de la Convention. En permettant une meilleure compréhension des écosystèmes des zones humides, les CN CESP jouent un rôle indispensable dans la protection de ces écosystèmes pour les générations futures.

### Les gouvernements à tous les niveaux

- Les membres du parlement (ou organe équivalent)
- L'Autorité administrative nationale de la Convention
- Les ministres de l'Environnement, du Développement durable et de l'Éducation
- Les ministres responsables des conventions relatives à l'environnement
- Les Autorités administratives nationales et les correspondants d'autres conventions relatives à l'environnement
- Les décideurs et planificateurs en matière d'environnement
- Les Comités nationaux pour les zones humides (ou organes similaires)

- Les administrateurs de sites de zones humides
- Les agences nationales d'aide et les donateurs bilatéraux
- Les ambassadeurs et le personnel des missions à l'étranger

### Secteur de l'éducation et institutions d'apprentissage

- Les ministères de l'Éducation, les autorités chargées de l'élaboration des programmes d'études, les universités et les commissions d'examen
- Les fédérations d'enseignants
- Les conseils, associations et réseaux d'éducation à l'environnement

- Les centres d'éducation aux zones humides/à l'environnement, les aquariums, les jardins botaniques et les zoos
- Les réseaux de bibliothèques

#### **Secteur privé**

- Les bailleurs de fonds et mécènes potentiels
- Les secteurs d'activité clés (par exemple, les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau, de l'exploitation minière, de la sylviculture, de

la pêche, du tourisme, de l'élimination des déchets, de l'énergie, etc.)

- Les associations professionnelles

#### **Organisations internationales et régionales**

- Les organisations intergouvernementales
- Les organisations internationales partenaires de la Convention et autres ONG internationales et régionales
- Les secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement
- Les organisations régionales

## **CESP et autres organes et processus de la Convention**

Reconnaissant l'importance de la CESP pour la mise en œuvre de la Convention, les Parties contractantes recommandent d'intégrer les processus de CESP à tous les domaines de la mise en œuvre et à tous les niveaux de l'élaboration et de la planification des politiques. La CESP ne peut exister en vase clos et elle doit être prise en compte par les autres organes et processus de la Convention, tels que les travaux du Secrétariat, du GEST, du Comité consultatif indépendant du programme d'accréditation du label Ville des Zones Humides et du Groupe de travail sur la jeunesse.

#### **Comité permanent**

Le Comité permanent a créé le Groupe de surveillance des activités de CESP en 2006. Ce Groupe rend compte chaque année au Comité permanent, et la présidence ou la vice-présidence du Comité permanent assure la présidence du Groupe de surveillance des activités de CESP.

#### **Secrétariat**

Le Secrétariat soutient les Parties contractantes sur les questions de mise en œuvre de la CESP. Point de contact des CN CESP au quotidien, il leur fournit des informations relatives à la CESP, des supports de formation, des exemples, ainsi que des opportunités d'apprentissage et de mise en réseau.

#### **Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)**

Les travaux du GEST devraient être conçus en accord avec le Programme de CESP. Ses produits doivent cibler les publics appropriés et inclure des contributions de la CESP. Pour ce faire, le Secrétariat apporte son expertise en matière de CESP

à l'ensemble des documents et orientations élaborés par le GEST. En outre, l'un des membres du GEST est également membre du Groupe de surveillance des activités de CESP afin d'assurer la coordination entre les activités des deux organes.

#### **Comité consultatif indépendant du programme d'accréditation du label Ville des Zones Humides**

Le Comité consultatif indépendant, qui est chargé de gérer et de mettre en œuvre le programme d'accréditation du label Ville des Zones Humides de la Convention, compte un représentant du Groupe de surveillance des activités de CESP. Le GEST et le Groupe de surveillance des activités de CESP devraient coopérer avec le réseau des Villes des Zones Humides et chercher des occasions de mieux faire connaître les zones humides, la Convention et sa mission.

#### **Groupe de travail sur la jeunesse**

Dans le cadre des efforts déployés par la Convention pour mobiliser et maintenir la participation des jeunes à ses travaux, les Parties ont créé un Groupe de travail sur la jeunesse, un de ses membres ayant été invité à rejoindre le Groupe de surveillance des activités de CESP.

#### **Questions de genre dans le contexte des zones humides**

La Convention s'attache à intégrer les questions de genre dans la conservation des zones humides, à promouvoir l'égalité entre les sexes et à renforcer l'autonomie des femmes dans le cadre de ses efforts de mise en œuvre. Les Parties contractantes ont encouragé le Secrétariat à soutenir activement



l'intégration d'une perspective de genre dans le Programme de CESP<sup>17</sup>.

### **Gestion des zones humides**

L'intégration de la CESP dans les plans de gestion des zones humides peut contribuer à mieux faire connaître les valeurs des zones humides, à obtenir le soutien du public et à favoriser leur appropriation. La Convention fournit des orientations sur la manière d'intégrer la CESP aux processus de planification de la gestion<sup>18</sup>.

### **Groupe de surveillance des activités de CESP**

Le Groupe de surveillance des activités de CESP est un organe consultatif qui assure le suivi des travaux de la Convention en matière de CESP au niveau international. Les Parties contractantes ont créé cet organe<sup>19</sup> en vue de garantir une approche plus rationnelle de la CESP<sup>20</sup>. Il fixe les priorités en matière de CESP et rend compte de la mise en œuvre du Programme de CESP.

Ce que vous devez savoir sur le Groupe de surveillance des activités de CESP :

Le Groupe de surveillance des activités de CESP est chargé de :

- Obtenir des résultats à partir des demandes spécifiques relatives à la CESP figurant dans les résolutions de la Conférence des Parties contractantes et le Plan stratégique
- Étudier les besoins et les lacunes en matière de mise en œuvre des activités de CESP afin de définir les activités de CESP à intégrer dans le Plan stratégique

- Examiner et rendre compte des questions de CESP existantes ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités de CESP actuelles, plus particulièrement en ce qui concerne les activités de CESP figurant dans le Plan stratégique et les résolutions de la COP
- Informer le Comité permanent et le Secrétariat des priorités de CESP à l'échelle nationale et internationale, y compris des priorités de CESP du GEST
- Collaborer avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pour renforcer les synergies en matière de CESP entre les conventions

Reflétant de manière équilibrée l'ensemble des régions, le Groupe de surveillance se compose de 10 à 15 membres aux compétences variées, nommés pour un mandat de trois ans au cours d'une période triennale. Le Groupe compte au moins un CN CESP gouvernemental, un CN CESP non gouvernemental, un représentant des OIP, un représentant de la jeunesse et un membre d'une communauté autochtone. Un membre du Comité permanent de chaque région ainsi qu'un représentant du GEST siègent également au Groupe.

Le Groupe de surveillance des activités de CESP est important, car il garantit une mise en œuvre efficace et rationalisée du Programme de CESP. Il fournit un mécanisme de responsabilité pour les Parties contractantes (y compris vous-même) sur la façon dont les activités sont mises en œuvre.

17 Voir la Résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides* (2018). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiii8-application-future-des-aspects-scientifiques-et-techniques-de-la>

18 Voir les Outils de gestion des Sites Ramsar, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/ressources/renforcement-des-capacites/outils-de-gestion-des-sites-ramsar>

19 Voir la Résolution IX.18 (2005). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-ix18-etablissement-dun-groupe-de-surveillance-des-activites-de-cesp-de-la>

20 Le mandat du Groupe a été mis à jour en 2022 et le sera à nouveau lors de la COP15 (2025). Voir la Résolution XIV.8.





# La CESP en action

Jusqu'à présent, nous avons étudié le Programme de CESP, les principaux responsables et acteurs de sa mise en œuvre, ainsi que son rôle essentiel dans le cadre de la Convention. Mais à quoi ressemble la CESP dans la pratique, et comment pouvez-vous lui donner vie ?

Cette section s'intéresse à la Journée mondiale des zones humides, la manifestation la plus importante et la plus marquante de la CESP en action. Nous examinons également l'importance des plans d'action pour la CESP, qui jouent un rôle déterminant pour mobiliser les efforts mondiaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides, ainsi que l'importance d'intégrer la CESP dans le suivi et les plans de gestion des zones humides. Ces initiatives nous permettent de voir comment les principes de la CESP se traduisent en actions tangibles, faisant participer les communautés, influençant les décideurs et favorisant un réseau mondial de défenseurs des zones humides.

## La Journée mondiale des zones humides

La Journée mondiale des zones humides commémore la signature de la Convention sur les zones humides en 1971 à Ramsar, en Iran. Chaque année, le 2 février, les gouvernements, des ONG et des groupes locaux du monde entier célèbrent la Journée mondiale des zones humides afin d'attirer l'attention sur l'importance des zones humides et de mieux faire connaître la Convention auprès du grand public.

En 2021, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé la Journée mondiale des zones humides Journée internationale de l'ONU. Le nombre de pays et d'organisations invités à observer cette Journée et à mieux faire connaître les zones humides a ainsi été élargi à tous les États membres des Nations Unies, aux organisations du système des Nations Unies et à d'autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, y compris la société civile, les ONG nationales et internationales et les particuliers.

Plus de 1 000 événements sont organisés chaque année. Vous pouvez consulter la liste des événements (par région et par pays) et les rapports connexes sur le

site Web de la Journée mondiale des zones humides<sup>21</sup>. Les activités organisées vont des conférences, séminaires, promenades dans la nature et concours d'art pour enfants aux journées de nettoyage au niveau communautaire, en passant par les entrevues médiatiques et le lancement de nouvelles politiques sur les zones humides et les Sites Ramsar.

Le Secrétariat de la Convention fournit des supports aux organisateurs d'événements, notamment des visuels pour les réseaux sociaux, des logos, des infographies, des affiches, des boîtes à outils, des vidéos et des présentations PowerPoint sur un thème lié aux zones humides, qui varie d'une année à l'autre. La Convention encourage les organisateurs à adapter et à traduire ces documents dans les langues locales.

Vous pouvez vous joindre à ces célébrations en diffusant des supports d'information, en participant à un événement ou en l'organisant, en faisant une promesse en faveur des zones humides (sur le mur des promesses)<sup>22</sup> et en soumettant des photos de vos zones humides.

<sup>21</sup> *Journée mondiale des zones humides*, La Convention sur les zones humides : <https://www.worldwetlandsday.org/fr/events>

<sup>22</sup> Le mur des promesses est disponible à l'adresse suivante : <https://www.worldwetlandsday.org/fr/pledges>

## Exemples clés

### La Journée mondiale des zones humides en France : un événement d'envergure nationale (2023)

Montrant qu'il s'agit de bien plus qu'une simple date inscrite dans le calendrier international, la France donne à la Journée mondiale des zones humides une tout autre envergure. Le pays célèbre les zones humides pendant un mois entier, de la fin janvier à la fin février, ce qui donne lieu à toute une série d'activités et d'événements organisés par des associations (dont les fédérations de chasse et de pêche), des administrateurs de zones humides et d'espaces naturels, et des autorités locales.

Si la plupart des activités sont destinées au grand public, des événements sont également organisés à l'intention des écoliers et des élus locaux, comme la journée de sensibilisation et de formation sur les zones humides organisée en 2023 pour les élus locaux du parc naturel régional Livradois-Forez.

Après plus d'une décennie d'efforts concertés de la part d'un groupe d'acteurs variés aux niveaux national et local, la France a indiqué qu'en 2023, plus de 900 événements avaient été organisés par 350 groupes différents dans 95 départements français et communautés d'outre-mer, touchant plus de 37 000 personnes.

### Quand les ONG s'unissent pour les zones humides : la Journée mondiale des zones humides en Méditerranée

Que se passe-t-il lorsque les Correspondants nationaux pour la CESP, les administrateurs de Sites Ramsar et plus de 400 ONG unissent leurs forces pour célébrer la Journée mondiale des zones humides en Méditerranée ? Le résultat est impressionnant : plus de 1 400 événements organisés par plus de 700 groupes, touchant plus de 62 000 personnes.

Cependant, l'importance des célébrations 2024 de la Journée mondiale des zones humides dans la région méditerranéenne va bien au-delà de ces chiffres, comme l'a rapporté MedWet – une Initiative régionale Ramsar. Elles viennent souligner l'impact considérable que la collaboration peut avoir lorsque des acteurs clés s'unissent pour initier et mettre en œuvre des activités de CESP.

Parmi les événements prévus pour 2024 figurent des activités scolaires destinées aux élèves du secondaire, la traduction des supports de la JMZH en arabe, des visites pédagogiques et des activités en plein air. Ce jour-là, MedWet a lancé la campagne #Wetlandforhumans sur les réseaux sociaux, invitant les individus de tout horizon à exprimer leurs sentiments à l'égard des zones humides à travers des images et des mots. L'initiative visait à illustrer les liens qui unissent les êtres humains et les zones humides.

## Plans d'action pour la CESP

Les plans d'action pour la CESP sont des cadres stratégiques qui encouragent la mise en place d'activités de CESP visant l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides. Ces plans sont des outils essentiels qui doivent offrir des lignes directrices et des objectifs clairs pour responsabiliser les acteurs à tous les niveaux, des communautés locales aux administrateurs de zones humides en passant par les organismes internationaux. Ces

instruments peuvent être spécifiques à un site ou avoir une portée locale ou nationale.

Il n'existe pas de formule universelle pour les plans d'action pour la CESP. Leur structure et leur approche dépendent des conditions juridiques, sociales, politiques et économiques de chaque Partie contractante. Plusieurs Parties contractantes ont



élaboré de tels plans, qui figurent sur la page Web consacrée aux ressources de CESP<sup>23</sup>.

Certains de ces plans d'action, comme celui de la France, comprennent des activités de CESP allant du niveau national au sous-bassin. D'autres, comme celui du Mexique, encouragent la participation des communautés autochtones afin de favoriser et de préserver les connaissances traditionnelles en matière d'utilisation et de conservation des zones humides.

Les plans d'action pour la CESP devraient être alignés sur des instruments politiques de plus grande envergure et intégrés aux programmes pertinents. En décrivant les actions spécifiques à mettre en œuvre et en fixant des objectifs mesurables, ils aident à mobiliser les ressources, à coordonner les efforts et à suivre les progrès accomplis en matière de gestion des zones humides.

La planification participative doit être au cœur des plans d'action pour la CESP si ces derniers se veulent efficaces. Cela implique de collaborer avec divers acteurs, notamment les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et d'autres acteurs concernés. Grâce à l'implication de ces groupes dans le processus de planification, vos initiatives de CESP tiendront compte de points de vue variés, ce qui encouragera les participants à se les approprier et à s'impliquer. Ces plans doivent également s'appuyer sur une série de techniques efficaces pour faciliter les travaux de groupes multipartites qui peuvent s'avérer très divers.

Que vous cherchiez à créer ou à améliorer votre plan d'action pour la CESP, les orientations préparées pour la Convention, *Guide à l'élaboration participative de plans d'action et techniques d'animation de groupes*, peuvent vous être utiles<sup>24</sup>.

Pour suivre l'état d'avancement des plans d'action pour la CESP, il convient d'effectuer un suivi et une évaluation à intervalles réguliers, en utilisant des indicateurs pour évaluer l'impact des activités et ajuster les stratégies si nécessaire. Il faut notamment évaluer la manière dont les gens apprécient les valeurs des zones humides, les défis auxquels elles sont confrontées et les mesures qu'ils peuvent prendre pour conserver et utiliser les zones humides de manière rationnelle. Cette approche dynamique et

inclusive garantit que les efforts de CESP conservent leur pertinence et leur efficacité et qu'ils restent alignés sur les objectifs généraux de la Convention.

## Le travail en réseau pour la CESP

Les centres d'éducation pour les zones humides sont un élément important du Programme de CESP et de ses possibilités de mise en réseau. Ce sont des centres de sensibilisation qui font connaître la mission de la Convention et rapprochent les gens des zones humides, de leur utilisation rationnelle et de leur conservation.

Ces centres varient considérablement en termes d'envergure et de sophistication, allant d'installations modernes conçues pour accueillir un grand nombre de visiteurs à des sites modestes, dépourvus de personnel, offrant des expériences de CESP marquantes et intimistes.

Le Programme de CESP présente le réseau mondial Wetland Link International (WLI) comme une plateforme importante pour ces centres. Le WLI relie plus de 300 centres membres, favorisant l'échange d'expériences, de ressources et d'idées novatrices en matière d'affichage et d'engagement. Grâce à ses réseaux régionaux, le WLI renforce la capacité des centres pour les zones humides à éduquer et à inspirer les communautés du monde entier.

## La CESP pour une gestion efficace des zones humides

L'intégration des activités de CESP aux plans de gestion des zones humides revêt un caractère important pour la conservation efficace des zones humides. La Convention préconise une approche participative multipartite et l'éducation afin de sensibiliser et de mieux faire comprendre les valeurs des zones humides. Les plans de gestion doivent inclure les informations relatives au site, les objectifs de gestion, ainsi que les processus, dans un format structuré et accessible. Les composantes de la CESP, telles que la participation et l'éducation des communautés, doivent y être incluses, de l'élaboration du plan à sa mise en œuvre, et contribuer à guider

23 *Ressources et activités de CESP*, La Convention sur les zones humides : <https://www.ramsar.org/fr/ressources-et-activites-de-cesp>

24 *Guide à l'élaboration participative de plans d'action et techniques d'animation de groupes (2008)*, disponible à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/guide-lelaboration-participative-de-plans-daction-et-techniques-danimation-de-groupes-o>

l'implication du public. Cette approche contribue à renforcer le soutien apporté à la conservation en impliquant les communautés, en tirant parti des techniques participatives et en intégrant les meilleures

pratiques pour maintenir les caractéristiques écologiques et promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides.

## Exemples

### Une approche participative en matière de planification de la gestion des sites

En Australie-Occidentale, le Peel-Harvey Catchment Council a élaboré son plan d'action, le Wetlands and People Plan: A CEPA Action Plan for the Peel-Yalgorup System Ramsar Site, en partenariat avec plus de 27 acteurs. Cette approche participative implique de manière active le gouvernement, la communauté et l'industrie dans la conservation des zones humides du bassin versant de Peel-Harvey. Le plan établit un cadre de collaboration pour protéger et restaurer les caractéristiques écologiques du site, promouvoir l'utilisation rationnelle et responsabiliser les administrateurs locaux. Il comprend également une stratégie de CESP visant à sensibiliser le public à l'importance internationale du site et à soutenir les engagements de l'Australie envers la Convention<sup>25</sup>.

### Éducation et partage des connaissances pour la gestion et la conservation des zones humides

Dans le parc national canadien Wood Buffalo, les activités de CESP menées sur les Sites Ramsar du Delta Paix-Athabasca et d'Aire d'été de la grue blanche s'appuient sur l'éducation et la collaboration pour renforcer la conservation. Le voyage scolaire annuel de la Sweetgrass School permet aux élèves locaux de se familiariser avec la culture autochtone et l'écologie du parc, et d'établir des liens avec la conservation. Le Programme de surveillance écologique du Delta Paix-Athabasca associe les connaissances autochtones à la recherche scientifique afin d'évaluer la santé de l'écosystème, d'orienter la gestion du parc et de mettre l'accent sur les valeurs culturelles et la participation de la communauté<sup>26</sup>.

---

25 Peel-Harvey Catchment Council (2017). *Wetlands and People Plan: A CEPA Action Plan for the Peel-Yalgorup System Ramsar Site*. Disponible à l'adresse suivante : [https://peel-harvey.org.au/phcc\\_publications/ramsar/](https://peel-harvey.org.au/phcc_publications/ramsar/)

26 La Convention sur les zones humides, *How CEPA activities carried out within Ramsar Sites contribute to their successful management and conservation*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/news/how-cepa-activities-carried-out-within-ramsar-sites-contribute-their-successful-management>

# Orientations et ressources pertinentes

La page Web de la Convention consacrée à la CESP contient les orientations et les programmes de CESP de la Convention ainsi qu'une multitude de ressources, notamment des plans d'action et des lignes directrices, des méthodes de CESP et des supports pédagogiques fournis par d'autres organisations<sup>27</sup>. Que vous soyez à la recherche d'orientations sur un point précis de CESP, de supports de formation ou d'inspiration pour mettre à jour, améliorer ou créer vos activités, cette page regroupe les ressources et les informations les plus récentes en matière de CESP.

---

<sup>27</sup> *Ressources et activités de CESP*, La Convention sur les zones humides : <https://www.ramsar.org/fr/ressources-et-activites-de-cesp>

# En savoir plus et s'impliquer

Le Secrétariat publie des orientations et des informations pour aider les Parties contractantes et d'autres acteurs à gérer les zones humides et à s'assurer de leur utilisation rationnelle.

Le Secrétariat tient à jour un site web complet contenant des informations sur les zones humides, les zones humides d'importance internationale et les processus de la Convention. Une série de manuels en ligne présente les lignes directrices adoptées par la Conférence des Parties.

S'abonner aux listes de diffusion de la Convention :

<https://contacts.ramsar.org/subscribe>

---

Suivez la Convention sur les zones humides sur X:

<https://x.com/RamsarConv>

---

Suivez la Convention sur les zones humides sur Facebook:

[The Convention on Wetlands | Gland](#)

---

Suivez la Convention sur les zones humides sur Instagram:

[Instagram \(@ConventionOnWetlands\)](#)

---

Suivez la Convention sur les zones humides sur LinkedIn:

[Convention on Wetlands: Overview | LinkedIn](#)

---

Suivez la Convention sur les zones humides sur Bluesky:

<https://bsky.app/profile/ramsarconv.bsky.social>

---

© Secrétariat de la Convention sur les zones humides, 2025



Secrétariat de la Convention sur les zones humides  
Rue Mauverney 28  
CH-1196 Gland, Suisse  
Tel. +41 22 999 0170  
[ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)

[www.ramsar.org/fr](http://www.ramsar.org/fr)